

# CADRE D'ORIENTATION EN VUE D'UNE STRATÉGIE QUÉBÉCOISE



**Les aires protégées  
au Québec :**

**une garantie  
pour l'avenir**





## Mot des ministres

**A**u cours des ans, le Québec s'est donné des objectifs élevés en matière de sauvegarde de sa diversité biologique. Il a adopté plusieurs lois et mis en œuvre un ensemble de mesures financières et administratives pour s'assurer que ses écosystèmes, ses espèces et, de façon générale, la nature puissent être préservés tout en permettant l'expansion de nombreuses activités économiques.

Cependant, comme partout ailleurs, nous assistons à des développements de plus en plus importants, qui s'accroissent et qui ont des impacts significatifs sur le milieu naturel. Malgré les meilleures façons de faire et l'adoption de pratiques de développement durable, lorsqu'un territoire se développe, les mesures pour maintenir les écosystèmes bien vivants et assurer une bonne diversité biologique doivent être accrues.

De toute évidence, le Québec doit maintenir ses efforts collectifs et ses investissements pour rencontrer ses engagements internationaux et atteindre les hauts standards environnementaux reconnus. Il en va de la sauvegarde de notre environnement, de notre biodiversité, de notre et de notre qualité de vie.

Le cadre d'orientation présenté ici dresse un portrait des enjeux liés aux aires protégées et fait état des engagements gouvernementaux à cet égard. Il guidera notre réflexion pour doter le Québec d'une stratégie québécoise sur les aires protégées. Celle-ci sera élaborée au cours de la prochaine année avec les intervenants et organismes concernés, et sous la coordination du ministre de l'Environnement, responsable de l'application au Québec de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec le ministre des Ressources naturelles responsable de la gestion des forêts et le ministre responsable de la Faune et des Parcs. Aussi, toute la collectivité québécoise est invitée à participer pleinement aux grands défis que pose la mise en place d'une telle stratégie.



PAUL BÉGIN  
Ministre de l'Environnement



GUY CHEVRETTE  
Ministre responsable de la Société de la faune et des parcs



JACQUES BRASSARD  
Ministre des Ressources naturelles

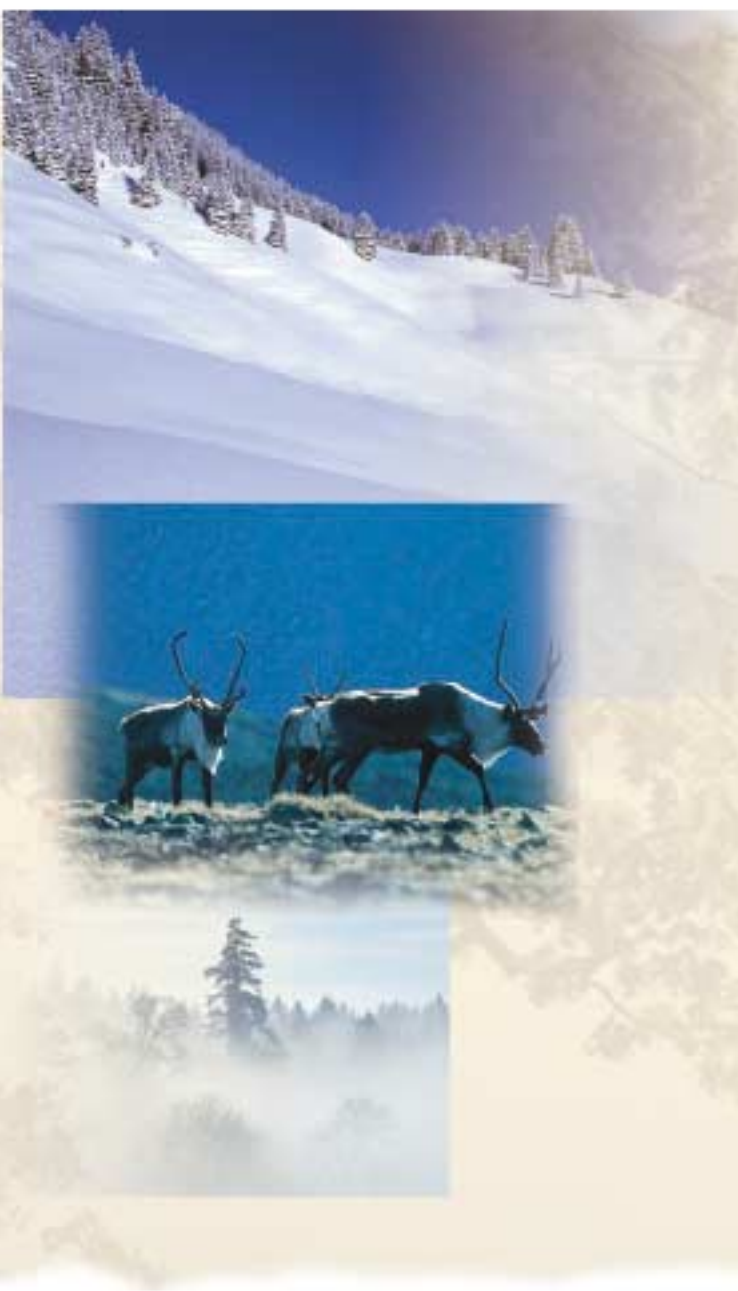


**L**e Québec compte quelque 1 100 sites naturels qui répondent à la définition suivante d'une aire protégée : « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ».

L'ensemble de ces milieux naturels sont réglementés et gérés en fonction de 17 désignations juridiques ou administratives différentes. Parmi ces appellations, mentionnons les habitats fauniques, les parcs nationaux, les parcs québécois, les réserves écologiques, les rivières à saumon, etc. Tous ces statuts de protection se rattachent à l'une ou l'autre des six grandes catégories internationales d'aires protégées définies en 1994 par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Le Québec conserve ainsi environ 2,8 % de son territoire sous la forme d'aires protégées.





## Les bénéfices et les enjeux d'une stratégie sur les aires protégées

### Bénéfices des aires protégées

Une aire protégée vise avant tout la conservation des espèces et de leur variabilité génétique ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions.

Les aires protégées ne sont pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, mais elles constituent certainement la pierre angulaire dont chaque gouvernement doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité, de même que pour la réalisation de leurs engagements par rapport à la Convention sur la diversité biologique.

Les espaces protégés procurent des bénéfices de première importance sur le plan écologique, comme la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau. C'est le moyen le plus sûr et le moins coûteux de protection des espèces et des milieux.

Les aires protégées sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent en tout temps d'obtenir des données uniques sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces. Elles sont aussi des lieux par excellence pour la récréation de plein air favorisant un bien-être physique et mental.

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une

ressource naturelle renouvelable à la base du maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le trappage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique, qui est en plein essor.

De plus, elles représentent actuellement une des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.

## Enjeux d'une stratégie sur les aires protégées

Le Québec doit adopter une approche nouvelle, intégrée, unifiée, cohérente et susceptible d'être partagée par tous :

- pour augmenter sensiblement la contribution du Québec à l'effort international en faveur des aires protégées, effort qui équivalait en 1996 à une superficie moyenne de l'ordre de 8,8 %;
- pour garantir au réseau québécois d'aires protégées une bonne et adéquate représentation d'échantillons de toute la diversité biologique du Québec;
- pour développer une vision intégrée et concertée du réseau québécois d'aires protégées;
- pour partager un même cadre écologique de référence permettant d'évaluer la biodiversité du Québec à divers niveaux de perception afin d'apprécier la contribution de chaque aire protégée à la conservation de la diversité biologique et de planifier les interventions futures;
- pour intégrer les aires protégées dans un processus d'aménagement du territoire et d'utilisation durable des ressources.

Cette approche devrait permettre :

- d'affirmer l'importance et la place des aires protégées comme un des moyens de sauvegarde de la biodiversité et de soutien au développement local et régional, notamment en fonction de nouvelles activités économiques telles que le tourisme et l'écotourisme, ainsi que de maintien des bénéfices financiers actuels découlant de l'exploitation de la biodiversité ;
- de déterminer les choix et les actions prioritaires de création des aires protégées en vue de l'atteinte des objectifs de conservation et de développement durable de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique ;
- de situer l'action gouvernementale en matière d'aires protégées, d'harmoniser les actions du Québec et de faciliter la contribution des partenaires privés à la réalisation des objectifs d'augmentation du nombre, de la superficie et de la qualité des aires protégées ;
- finalement, d'accroître sensiblement l'effort du Québec à l'échelle mondiale pour la sauvegarde de la biodiversité par les aires protégées.

Pour atteindre ces objectifs, **le Québec doit réaliser ses interventions selon trois grands enjeux.**

### Premier enjeu

#### Bâtir sur les acquis et s'inscrire dans une approche réseau

Le Québec dispose déjà d'un ensemble de moyens législatifs et administratifs appropriés pour la création de nouvelles aires protégées. Il possède maintenant une meilleure connaissance de sa diversité biologique et détient de l'information sur certains milieux naturels qui devraient faire l'objet d'une protection. Par ailleurs, en plus d'avoir créé plusieurs aires protégées, il a eu la prudence de mettre certains territoires sous réserve à cette fin.

Au-delà de ces acquis, le défi qui se présente est d'adopter une vision unifiée, un cadre d'intervention plus harmonisé pour le développement de nos aires protégées. Il faut maintenant actualiser le concept de « réseau intégré », selon lequel chaque partie, tout en gardant ses caractéristiques propres, contribuera à l'atteinte d'objectifs communs de protection de la biodiversité représentative du Québec, utilisera des connaissances communes et s'inscrira dans un cadre d'intervention axé sur la complémentarité des actions et le partage des responsabilités.

### Deuxième enjeu

#### Augmenter sensiblement le nombre, la superficie et la représentativité des aires protégées

D'ici 2005, le Québec s'est donné comme objectif d'atteindre une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 %.

Par ailleurs, la présence d'échantillons représentatifs de toute la diversité biologique du Québec constitue un objectif à réaliser. Il faudra que ce réseau soit axé sur la protection d'échantillons représentatifs de sa diversité biologique.

### Troisième enjeu

#### Promouvoir une solidarité collective à l'égard des aires protégées

Promouvoir une solidarité collective à l'égard des aires protégées chez les citoyens et les responsables — publics et privés — du développement et de la gestion des ressources et du territoire constitue la façon de garantir au Québec un réseau d'aires protégées plus étendu, intégré, de qualité et répondant aux aspirations de tous. Cette solidarité devrait faire en sorte que les aires protégées deviennent un défi collectif pour la société québécoise tout entière et une réalisation de grande fierté.





## Les orientations stratégiques gouvernementales

F

ace à la nécessité d'améliorer la situation des aires protégées au Québec, le gouvernement a décidé d'un ensemble de principes et d'orientations stratégiques globales en cette matière. Ces engagements se résument comme suit.

**L**e gouvernement mandate le ministre de l'Environnement pour coordonner les travaux d'un comité interministériel chargé de la préparation d'un projet de stratégie québécoise sur les aires protégées. Ce projet devra être déposé conjointement avec le ministre responsable de la Société de la faune et des parcs et le ministre des Ressources naturelles auprès du gouvernement pour adoption d'ici un an.

- En 1998, le ministère de l'Environnement et de la Faune (aujourd'hui le ministère de l'Environnement) a amorcé, en collaboration avec des groupes de travail interministériels, une réflexion par rapport aux aires protégées. Il a déjà préparé un répertoire et une cartographie sur les aires protégées du Québec, défini les constats et les enjeux et identifié les mesures actuelles d'intervention en matière d'aires protégées.
- L'élaboration d'une stratégie sur les aires protégées exigera une étroite collaboration de tous les ministères et organismes concernés. Un comité interministériel coordonné par le ministère de l'Environnement sera créé à cette fin. Outre le ministère de l'Environnement, ce comité comprendra notamment la Société de la faune et des parcs et le ministère des Ressources naturelles.

**Pour orienter la rédaction du projet de stratégie sur les aires protégées, le gouvernement adopte les principes et orientations stratégiques globales suivants.**

**R**econnaître officiellement l'importance, sur les plans écologique, économique et social, des aires protégées et de leurs bénéfices pour l'ensemble du Québec.

- C'est une police d'assurance sur la nature que prend le Québec pour réaliser ses objectifs et ses engagements concernant la sauvegarde de la diversité biologique et le développement durable.
- L'adoption d'une stratégie sur les aires protégées constitue une assise pour maintenir un accès ouvert aux marchés extérieurs pour ses ressources biologiques.

**A**dopter des objectifs et des mesures en vue de l'expansion du réseau actuel des aires protégées :

- augmenter, d'ici l'an 2005, la superficie en aires protégées, de manière à atteindre une représentation de l'ordre de 8 % du territoire du Québec ;
- compléter les planifications actuelles et réaliser les engagements antérieurs, pris lors de la mise en réserve de territoires aux fins de création d'aires protégées ;
- veiller à ce que les aires protégées soient axées sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique, telle que définie par un cadre écologique de référence. De cette façon, le gouvernement s'assure que le réseau d'aires protégées visera à sauvegarder adéquatement la diversité biologique représentative du Québec ;
- Le réseau des aires protégées du Québec sera axé sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique, tant terrestre, aquatique, estuarienne que marine.
- Le réseau devra aussi s'intéresser à la sauvegarde des milieux fragiles ou exceptionnels et aux habitats d'espèces menacées ou vulnérables.

**I**ntégrer les aires protégées dans tous les processus d'affectation du territoire, d'allocation de ressources, de droits et de privilèges liés au territoire et de ressources à caractère public.

- *Le gouvernement devra s'assurer que les plans d'affectation des terres du domaine public, les schémas d'aménagement, les planifications stratégiques régionales, les allocations de droits et de ressources prendront en considération la nécessité d'établir au Québec un réseau d'aires protégées.*

**M**ettre à contribution les principaux intervenants et les organismes concernés pour l'élaboration d'un projet de stratégie sur les aires protégées. La participation des communautés autochtones sera aussi sollicitée pour la rédaction de ce projet. Avant la présentation du projet au gouvernement, une consultation sera tenue.

**I**ntensifier les efforts pour faciliter la conservation d'aires protégées en terres privées par les individus, les organismes non gouvernementaux de conservation et le secteur privé en général.

- *Voir à l'adoption de législations en soutien aux efforts du secteur privé.*

JEAN GAGNON



**I**dentifier les moyens de mise en œuvre de la stratégie et les impacts financiers et économiques associés à son implantation.

L'adoption d'une stratégie sur les aires protégées constitue un investissement important que le Québec compte faire afin de réaliser des bénéfices d'envergure, même si certains peuvent paraître intangibles à première vue. Ces investissements pourraient se faire notamment dans les secteurs qui suivent :

- *Perfectionnement de la connaissance écologique nécessaire pour la validation des choix actuels de sites à protéger et l'établissement de nouvelles priorités.*
- *Consultation et concertation de la population et des groupes d'intérêt.*
- *Mise en réserve de certains territoires publics aux fins de création d'aires protégées.*
- *Accélération de la création d'aires protégées déjà planifiées ou d'aires déjà réservées à cette fin.*
- *Adoption de mesures pour favoriser la participation de la population à la protection de sites naturels en milieu privé.*

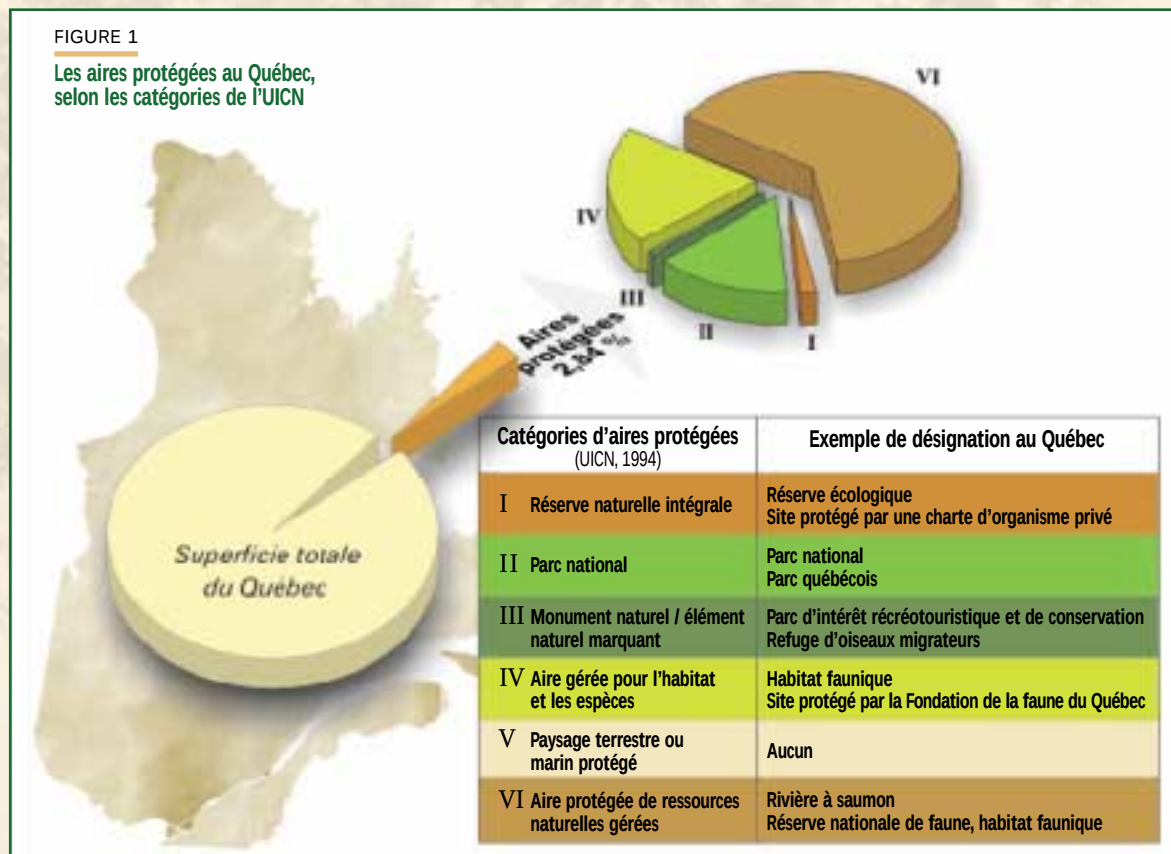




# ANNEXE

FIGURE 1

Les aires protégées au Québec,  
selon les catégories de l'UICN



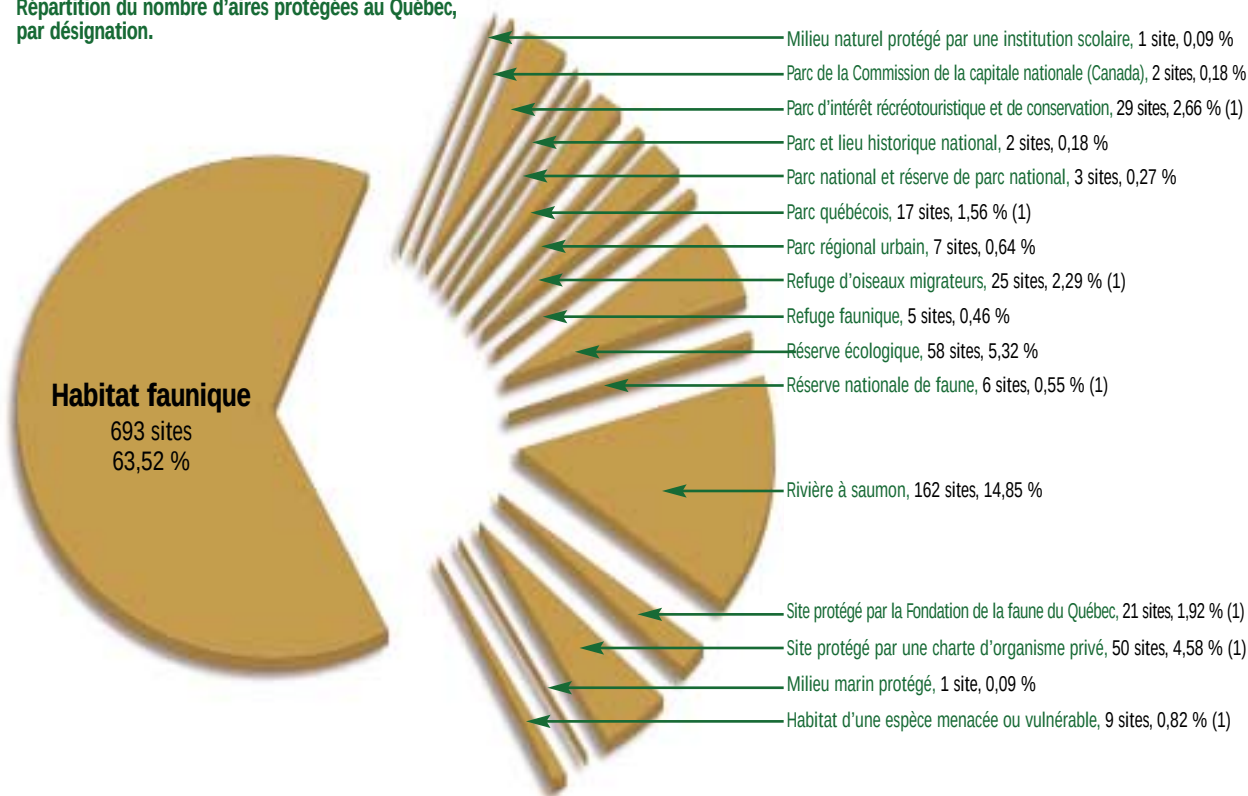
Sources : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999.

UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées.

Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation, 102 p.

FIGURE 2

Répartition du nombre d'aires protégées au Québec, par désignation.

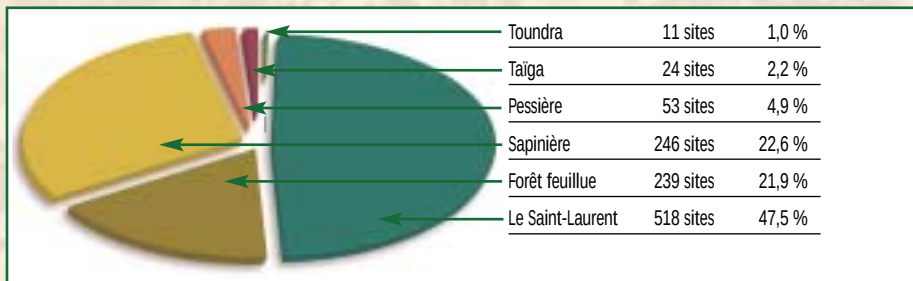


(1) : Un ou plusieurs sites de cette désignation sont inclus dans le territoire d'un autre site, d'une autre désignation. Ils n'ont pas été comptabilisés afin d'éviter toute duplication.

Sources : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999. Système d'information sur les habitats fauniques, 1998.

FIGURE 3

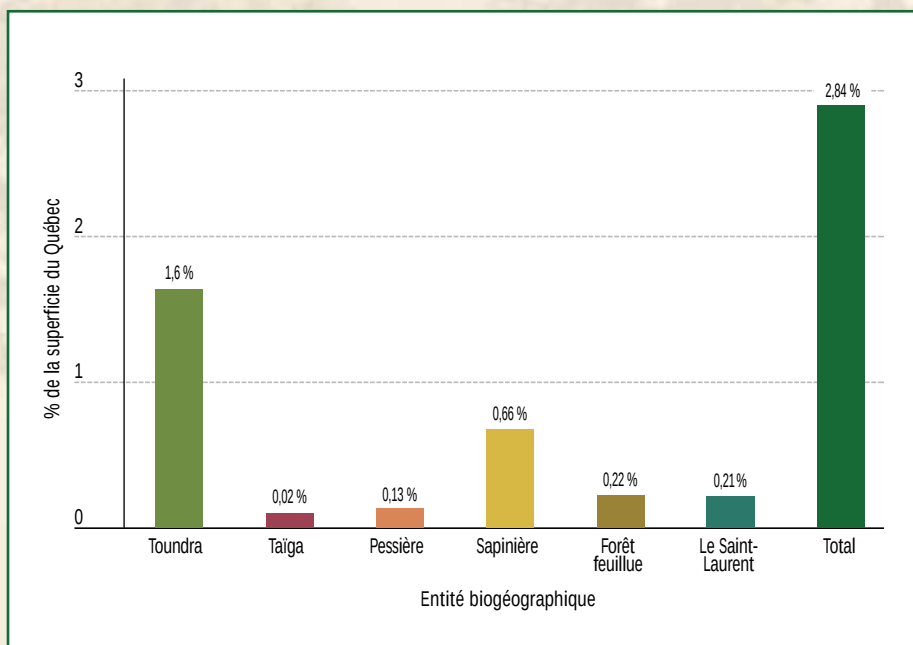
Répartition du nombre d'aires protégées au Québec, par entité biogéographique



Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999.

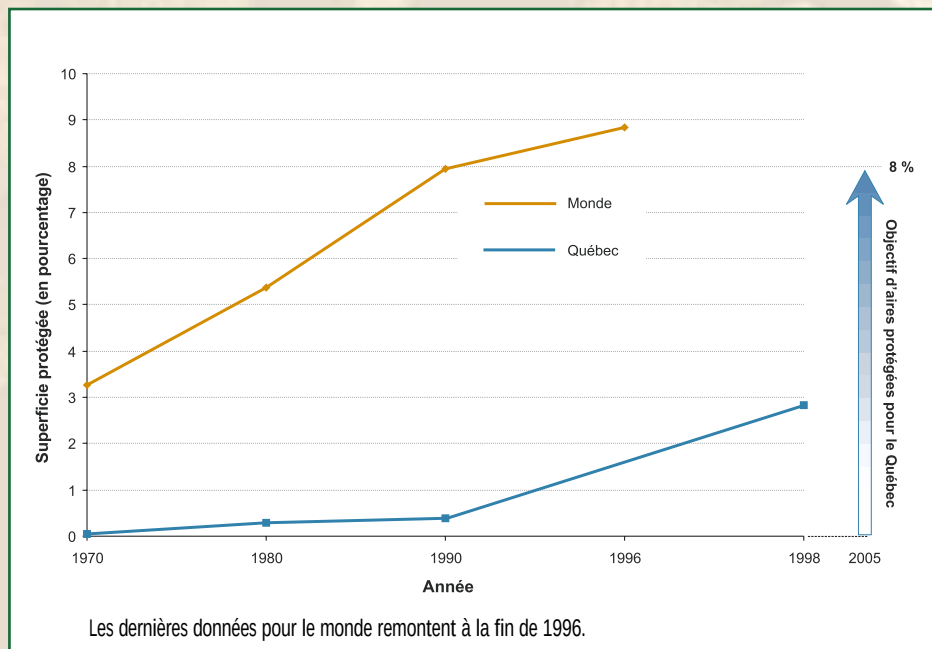
FIGURE 4

Répartition du pourcentage de la superficie des aires protégées au Québec, par entité biogéographique



Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999.

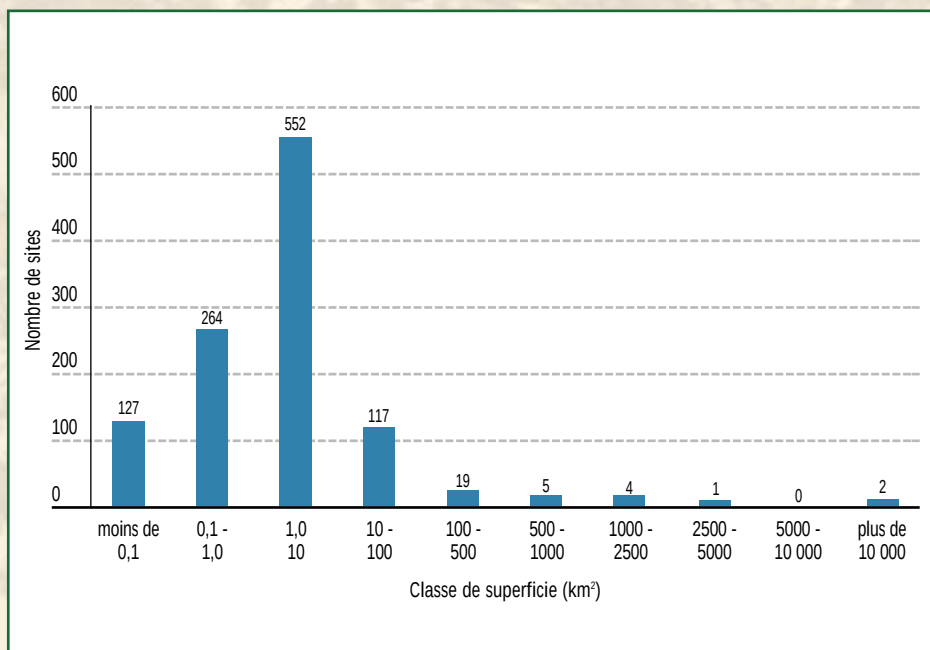
FIGURE 5  
Évolution du  
pourcentage de  
la superficie  
d'aires protégées  
au Québec et  
dans le monde



Source : adapté de Green, M.I.B. and Paine J., 1997, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 1999.



**FIGURE 6**  
**Répartition  
des aires protégées  
au Québec,  
par classe  
de superficie**



Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1999.

### Synthèse de la répartition des aires protégées au Québec

| Cat. UICN (1994) | Désignation québécoise                              | Superficie <sup>1</sup> (km <sup>2</sup> ) | Superficie totale par catégorie de l'UICN (km <sup>2</sup> ) | Proportion de territoire québécois protégé (%) |
|------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>I a</b>       | Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable          | 0,06                                       | 824,62                                                       | 0,05 %                                         |
|                  | Habitat faunique                                    | 1,40                                       |                                                              |                                                |
|                  | Milieu naturel protégé par une institution scolaire | 5,00                                       |                                                              |                                                |
|                  | Refuge d'oiseaux migrateurs                         | 107,97                                     |                                                              |                                                |
|                  | Réserve écologique                                  | 702,81                                     |                                                              |                                                |
|                  | Réserve nationale de faune                          | 0,80                                       |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par une charte d'organisme privé       | 6,58                                       |                                                              |                                                |
| <b>II</b>        | Milieu marin protégé                                | 1 138,00                                   | 6 822,74                                                     | 0,41 %                                         |
|                  | Parc de la Commission de la capitale nationale      | 356,50                                     |                                                              |                                                |
|                  | Parc national et réserve de parc national           | 930,90                                     |                                                              |                                                |
|                  | Parc québécois                                      | 4 397,34                                   |                                                              |                                                |
| <b>III</b>       | Milieu naturel protégé par une institution scolaire | 6,00                                       | 422,03                                                       | 0,03 %                                         |
|                  | Parc de la Commission de la capitale nationale      | 2,50                                       |                                                              |                                                |
|                  | Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation | 116,18                                     |                                                              |                                                |
|                  | Parc et lieu historique national                    | 1,91                                       |                                                              |                                                |
|                  | Parc québécois                                      | 0,62                                       |                                                              |                                                |
|                  | Parc régional urbain                                | 11,26                                      |                                                              |                                                |
|                  | Refuge d'oiseaux migrateurs                         | 277,17                                     |                                                              |                                                |
|                  | Refuge faunique                                     | 0,11                                       |                                                              |                                                |
|                  | Réserve nationale de faune                          | 0,23                                       |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par la Fondation de la faune du Québec | 1,96                                       |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par une charte d'organisme privé       | 4,09                                       |                                                              |                                                |

1 Plusieurs aires protégées se trouvent dans plus d'une désignation québécoise. Pour éviter un double comptage de leur superficie, celle-ci a été attribuée, en partie ou en totalité, dans l'une ou l'autre de ces désignations.

### Synthèse de la répartition des aires protégées au Québec (suite)

| Cat. UICN (1994) | Désignation québécoise                              | Superficie <sup>1</sup> (km <sup>2</sup> ) | Superficie totale par catégorie de l'UICN (km <sup>2</sup> ) | Proportion de territoire québécois protégé (%) |
|------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>IV</b>        | Habitat faunique                                    | 9 293,18                                   | 9 324,29                                                     | 0,56 %                                         |
|                  | Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation | 4,30                                       |                                                              |                                                |
|                  | Refuge faunique                                     | 2,24                                       |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par la Fondation de la faune du Québec | 10,09                                      |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par une charte d'organisme privé       | 14,48                                      |                                                              |                                                |
| <b>VI</b>        | Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable          | 0,79                                       | 29 962,30                                                    | 1,79 %                                         |
|                  | Habitat faunique                                    | 28 368,00                                  |                                                              |                                                |
|                  | Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation | 8,09                                       |                                                              |                                                |
|                  | Refuge d'oiseaux migrateurs                         | 108,25                                     |                                                              |                                                |
|                  | Refuge faunique                                     | 14,61                                      |                                                              |                                                |
|                  | Réserve nationale de faune                          | 43,94                                      |                                                              |                                                |
|                  | Rivières à saumon (bande riveraine)                 | 1 390,35                                   |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par la Fondation de la faune du Québec | 6,29                                       |                                                              |                                                |
|                  | Site protégé par une charte d'organisme privé       | 21,98                                      |                                                              |                                                |
|                  | <b>Total général</b>                                | <b>47 355,98</b>                           |                                                              | <b>2,84 %</b>                                  |

- 1 Plusieurs aires protégées se trouvent dans plus d'une désignation québécoise. Pour éviter un double comptage de leur superficie, celle-ci a été attribuée, en partie ou en totalité, dans l'une ou l'autre de ces désignations.



MICHEL BOULIANNE

Pour tout renseignement, vous pouvez  
communiquer avec le Centre d'information  
du ministère de l'Environnement.

Téléphone :

Québec (appel local), (418) 521-3830  
Ailleurs au Québec, 1 800 561-1616

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : [info@menv.gouv.qc.ca](mailto:info@menv.gouv.qc.ca)

Internet : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

**Québec**   
Ministère de  
l'Environnement

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 1999  
ISBN 2-551-35217-3  
Envirodoq EN 990562